

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1^{er} adjoint.

Membres en exercice : 19

Présents :

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

Pouvoirs :

F. BRISSET donne procuration à G. MARY
K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL
V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER
C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ
B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

Absents excusés :

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F. LANGRENEZ

Secrétaire de séance : A. LEBOULANGER

FONDS DE CONCOURS – EXTENSION DE LA GENDARMERIE

Exposé

Monsieur Le Maire rappelle l'historique concernant le financement de l'extension de la gendarmerie : La commune a demandé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin un soutien financier pour les travaux d'extension de la gendarmerie.

Par délibération n° 2016-080 du 30 septembre 2016, le conseil communautaire a attribué à la commune de Flamanville un fonds de concours dont le montant s'élève à 913 000 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le montant du fonds de concours pour 913 000 euros.

La parole est laissée à M. Fauchon qui rappelle que cette subvention avait été décidée par la Communauté de Communes des Pieux, puis reprise par la communauté d'Agglomération suite à la fusion des intercommunalités.

Délibération

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la subvention « Fond de concours »

La secrétaire de séance,

A. LEBOULANGER

Pour Le Maire empêché,

G. MARY



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20240530-24D027-DE
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024